



21 février 2008

Soutien à la recherche sur les services de santé 2008

Appel à projets de recherche et soutien d'équipe émergente

En 2008, l'Institut de Recherche en Santé Publique (IReSP), en partenariat avec la CNAMTS, la HAS, la MiRe-DREES, le RSI, l'Inserm et l'INPES, lance un appel à projets de recherche et de soutien à une équipe émergente sur le fonctionnement des services de santé. Sous ce terme général, on regroupe des travaux dont l'objectif est d'étudier les relations entre le fonctionnement des services de santé, la production de soins et l'état de santé des populations bénéficiaires des services. Par définition, les recherches entreprises relèvent de plusieurs disciplines scientifiques, dont les disciplines de base de la santé publique, l'épidémiologie, les sciences humaines et sociales, l'économie, la gestion et le droit. Ce domaine de recherche, très développé dans les pays de culture anglo-saxonne et d'Europe du Nord, sous le terme de « Health Services Research », a en revanche été peu soutenu en France, alors qu'il devrait constituer un des axes privilégiés de la recherche en santé publique.

L'appel à projets a un objectif de structuration d'un milieu de recherche et d'incitation au développement en France de travaux scientifiques de qualité internationale sur le fonctionnement des services de santé et de soins. Il est ouvert à toute équipe de recherche relevant des disciplines scientifiques précitées, dès lors qu'elles proposent des travaux qui répondent à la définition du domaine citée ci-dessus : les recherches proposées doivent montrer comment elles contribuent à la connaissance de la relation entre fonctionnement des services de santé et de soins et état de santé des bénéficiaires des services.

Les deux modalités de soutien

L'appel à projets propose plusieurs modalités d'incitation et de soutien.

1) Soutien d'une équipe de recherche émergente

La demande de soutien d'une équipe émergente devra émaner d'un chercheur ou enseignant-chercheur (personne statutaire, CDI, post-doctorant confirmé¹) appartenant à une structure de recherche déjà existante (instituts fédératifs de recherche, unités de recherche universitaires, EPST, UMR ... voir définition page 5), ou du rapprochement de chercheurs travaillant dans des structures existantes. Le responsable d'équipe devra présenter un programme sur quatre ans. Le financement prévu est de 250.000 € par an.

La multidisciplinarité est impérative dans le cas d'une demande de soutien d'une équipe de recherche émergente.

Une seule équipe sera soutenue en 2008, sur un financement de la CNAMTS.

2) Soutien d'un projet de recherche ou d'un séminaire méthodologique

Les projets de recherche sélectionnés seront soutenus sur trois ans (maximum). Le responsable scientifique devra être un chercheur ou enseignant-chercheur appartenant à une structure de recherche déjà existante. Ces projets peuvent également prendre la forme d'organisation de séminaires méthodologiques.

La collaboration de chercheurs de plusieurs disciplines autour d'un projet de recherche est vivement encouragée, mais pas exclusive. Néanmoins, pour être accepté, un projet de recherche mono-disciplinaire devra justifier en quoi les résultats attendus peuvent contribuer *in fine* à la problématique générale de la recherche sur le fonctionnement des services de santé.

¹ Thèse + 3 ans.

Quelle que soit la modalité de soutien choisie, le nombre de disciplines impliquées est moins important que la démonstration de l'intérêt et de la capacité à articuler des concepts et des méthodes différents pour traiter une question de recherche.

Une équipe émergente demandant un soutien sur 4 ans pourra également soumettre un projet spécifique de recherche, de façon à préserver ses chances de recevoir un soutien pour une partie de son programme de recherche, dans le cas où son programme d'ensemble ne serait pas retenu.

Le champ de l'appel à projets

Compte tenu de l'étendue du domaine de recherche sur les services de santé et de la diversité des partenaires institutionnels de l'appel à projets, l'IReSP n'a pas retenu de thèmes prioritaires. Cependant, le Régime Social des Indépendants, partenaires de l'appel à projets, est susceptible de soutenir des projets portant sur les travailleurs indépendants. Une attention particulière sera apportée aux projets s'inscrivant dans une perspective internationale. Il est également précisé que dans cet appel à projets et à soutien d'équipe, le champ de l'éducation à la santé n'est pas prioritaire car ce domaine sera soutenu dans un autre appel à projets de l'IReSP portant sur la prévention (voir www.iresp.net).

Enfin, il est rappelé que la pertinence des projets se mesure *in fine* à leur capacité à faire le lien (à tout le moins, à expliciter ce lien) entre des analyses du fonctionnement des services de santé et de soins et l'impact sur la santé de la population.

L'IReSP a identifié trois perspectives d'analyse que les projets de recherche pourraient adopter (**liste non exhaustive**).

1) Approche centrée sur les comportements des acteurs (usagers et professionnels)

Le niveau d'observation privilégié dans cette approche est le niveau individuel ; l'objectif est d'analyser le comportement des personnes qui ont recours (ou pourraient avoir recours) aux services de soins de santé, ainsi que des professionnels travaillant au sein de ces services. Les recherches viseront à caractériser ces comportements, à analyser leurs déterminants et à évaluer leurs effets sur la production de soins et la santé des individus. L'entrée par le niveau individuel ne préjuge pas des méthodes utilisées : méthodes qualitatives, méthodes statistiques, expérimentations, quasi-expérimentations ou modélisation. On donne ci-dessous à **titre indicatif** des sujets de recherche qui pourraient relever de cette approche :

- impact des réformes de l'assurance maladie sur le comportement des patients et des professionnels ;
- impact de la T2A sur la qualité des soins ;
- impact des mesures visant à modifier les comportements à risque ;
- conditions d'efficacité des modalités de suivi des maladies chroniques ;
- la pratique de l'éducation à la santé et de la prévention au sein des services de première ligne ;
- production d'actions de prévention par les services de santé ;
- place et rôle des représentants des usagers et des associations de patients dans les instances décisionnelles des organisations de santé et impact sur leur gouvernance ;
- l'intégration par les professionnels de santé de préoccupations et de savoirs non médicaux ;
- judiciarisation de la pratique médicale : impact sur le comportement des professionnels de soins ;
- déterminants de l'activité des professionnels de soins libéraux (pratiques, modes d'installation ...);
- e-information, comportement de recours aux soins et interaction avec les professionnels ;
- ...

2) Approche centrée sur la régulation des services de santé et la production de santé

Le niveau d'observation est cette fois celui du fonctionnement des instances de régulation des services de santé, en interaction avec ceux-ci. D'un point de vue méthodologique, on adopte ici une démarche d'analyse systémique des services de santé et de leur environnement politique, économique, juridique et réglementaire. Le point d'entrée d'une recherche pourra être une action ou un programme de santé publique, dans une perspective d'évaluation pluridisciplinaire. A nouveau, ce niveau d'observation ne préjuge pas des méthodes adoptées. **A titre d'exemples**, les sujets suivants pourraient relever de ce niveau d'approche :

- organisation des soins de santé primaires ;
- les transformations du travail hospitalier liées aux réformes récentes ou aux changements de l'environnement de l'hôpital : dispositifs d'amélioration de la qualité des soins, T2A ... ;
- impact de la T2A sur l'adoption et la diffusion d'innovations en santé
- évolution du contexte concurrentiel intra- et extra-hospitalier, impact sur la qualité des soins et l'offre de services ;
- évolution de la place relative de l'assurance maladie obligatoire et de l'assurance complémentaire et impact sur l'accès aux soins ;
- rôle des associations d'usagers et de malades dans la régulation du système de santé : impact sur l'allocation des ressources et la production de soins ;
- analyse des inégalités d'accès aux soins et conséquences pour la santé des personnes ;
- impact de la réforme du médecin traitant sur le recours aux soins de première ligne ;
- évaluation des programmes de prévention et de dépistage (en ce qui concerne le fonctionnement des services de santé) ;
- évaluation des coûts lié au non respect des règles de qualité ;
- impact des instances d'éthique sur les pratiques médicales ;
- réglementations supranationales en matière de santé : impact sur les services de santé français ;
- fonctionnement des services de santé dans les pays en voie de développement ;
- ...

3) Aspects méthodologiques transversaux

L'appel à projets est également ouvert à des travaux méthodologiques originaux visant à répondre aux problèmes posés par la mise en relation des comportements des acteurs, du fonctionnement et de la régulation des services de santé, avec la production de soins et l'état de santé de la population, et par l'articulation de travaux de disciplines différentes. Les sujets portant sur les aspects méthodologiques pourront prendre la forme d'organisation de séminaires méthodologiques. Voici quelques sujets de recherche relevant de ce champ à titre indicatif :

- Indicateurs synthétiques de santé ;
- Méthodes d'évaluation ;
- Méthodes d'expérimentation ;
- ...

Le champ du soutien de l'équipe émergente

L'objectif de l'aide à la structuration d'équipe est de favoriser la complémentarité entre la recherche, les politiques et leur mise en œuvre : en l'occurrence, s'agissant de l'assurance maladie, les politiques de régulation du système et de gestion du risque.

Une première liste de thèmes de recherche envisagés est indiquée ci-dessous. Ils s'inscrivent dans l'orientation évoquée plus haut, c'est-à-dire qu'ils ont été volontairement définis en rapport avec des



stratégies de régulation dont la mise en œuvre suppose, aujourd'hui, un apport important de recherche appliquée ou opérationnelle. Par exemple :

- Impact des modes d'organisation des soins primaires sur la qualité et l'efficacité des soins, avec comme perspective : quelle stratégie développer dans le contexte spécifique français ?
- Le rôle des indicateurs de performance pour améliorer la qualité et l'efficacité du système : comment concevoir ces indicateurs, comment les mettre en œuvre, quelle stratégie d'utilisation ?
- Les leviers de changement des pratiques de prescription médicamenteuse, et plus globalement l'impact des stratégies visant à influencer les attitudes des praticiens dans le contexte français ;
- L'élaboration des recommandations de pratique clinique : quel environnement et quelles modalités pour que les recommandations aient un impact sur l'efficacité ?
- Le processus de prise en charge des pathologies chroniques : optimisation dans le système de soins actuel.
- Perspectives en termes de soutenabilité financière du système ; notamment, innover dans les modèles d'analyse et de prédiction des dépenses de santé en incorporant des approches plus médicalisées (exemple du travail de la Rand aux Etats-Unis) avec mise en œuvre sur données françaises.

Chacun de ces thèmes recouvre une série de questions qui appellent, selon les cas, des développements méthodologiques, des recherche-actions, des expérimentations ou quasi-expérimentations, en complément de modalités plus classiques de recherche quantitative et qualitative.

Ces exemples ne sont pas limitatifs et d'autres pistes peuvent être proposées par les équipes, sous réserve qu'elles s'inscrivent dans la démarche d'appui à la définition et à la mise en œuvre de stratégies d'action publique, dans une perspective d'amélioration de l'efficacité du système de santé.

Critères d'éligibilité des dossiers de candidature

Pour être éligible, le dossier de candidature doit satisfaire les conditions suivantes :

- Les dossiers, sous forme électronique et sous forme papier, doivent être soumis dans les délais, au format demandé
- Le projet de recherche ou de soutien d'équipe émergente doit porter sur les services de santé
- Les projets de recherche peuvent émaner d'équipes individuelles ou en partenariat
- Le responsable principal d'un projet de recherche doit appartenir à un organisme de recherche² (tous les projets doivent être portés par un chercheur résidant en France)
- L'équipe émergente demandant un soutien sera hébergée dans une structure appartenant à un organisme de recherche²
- Le responsable principal de l'équipe émergente doit consacrer 100 % de son temps à cette équipe
- Le responsable principal des projets de recherche doit être impliqué au moins à 30 % de son temps dans le projet de recherche soutenu
- Le responsable principal d'un projet de recherche ou d'un projet de soutien d'équipe ne doit pas être membre du Comité Scientifique d'Évaluation de cet appel.

Modalités pratiques

La sélection des projets sera effectuée par un Comité Scientifique d'Évaluation présidé par Gérard de Pourville et composé d'experts désignés par l'IReSP.

Le **dossier de réponse** est disponible :

- sur le site de l'IReSP (www.iresp.net)
- sur le site des partenaires financeurs
- ou sur demande par mail à iresp@iresp.net

Les dossiers de candidature, validés par le responsable du laboratoire de recherche ou de l'équipe d'accueil devront être impérativement envoyés en version électronique et en version papier au plus tard :

Le 21 mai 2008 en version électronique (word) à iresp@iresp.net

Et en version papier (1 exemplaire) à
Secrétariat de l'IReSP
AAP services de santé
101, rue de Tolbiac
75654 Paris cedex 13

Renseignements administratifs : Nathalie de Parseval (iresp@iresp.net)

Renseignements scientifiques : Gérard de Pourville (pouvourville@essec.fr)

² **Organisme de recherche** : Est considéré comme organisme de recherche, une entité, telle qu'une *université* ou *institut de recherche*, quel que soit son statut légal (organisme de droit public ou privé) ou son mode de financement, dont le but premier est d'exercer les activités de recherche fondamentale ou de recherche industrielle ou de développement expérimental et de diffuser leur résultats par l'enseignement, la publication ou le transfert de technologie ; les profits sont intégralement réinvestis dans ces activités, dans la diffusion de leurs résultats ou dans l'enseignement ; les entreprises qui peuvent exercer une influence sur une telle entité, par exemple en leur qualité d'actionnaire ou de membre, ne bénéficient d'aucun accès privilégié à ses capacités de recherche ou aux résultats qu'elle produit.